

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES – MATERNELLE

TÉLÉPHONE MATERNELLE ET BUREAU : **04 72 27 87 80** de 8 h à 18h.

APPORTER OBLIGATOIREMENT UN CERTIFICAT D'ASSURANCE SCOLAIRE LE JOUR DE LA RENTRÉE, SI VOUS N'EN AVEZ PAS, DEMANDEZ UN FORMULAIRE A L'ECOLE.

APPORTER :

- 6 boîtes de mouchoirs en papier par enfant dès la rentrée.
- Une tenue de rechange dans un sac tissu qui sera accroché au porte-manteau
Pour les 2, 3 ans et les moyens (4 ans) n'oubliez pas que les accidents peuvent être dus à la peinture, pluie ...
- 2 photos d'identité de votre enfant (toutes classes).

POUR LES PETITS QUI FONT LA SIESTE :

- Une petite couette ou couverture marquée au nom de l'enfant (+ petit oreiller si vous le souhaitez).

POUR LES PETITS QUI NE SONT PAS ENCORE PROPRES :

- Apporter des couches à vérifier et renouveler régulièrement au moins une fois par semaine et une grosse boîte de lingettes à réapprovisionner sans faute dès que nécessaire (**pas de couches pull ups**).

POUR TOUS :

- Prévoir l'inscription de votre enfant au restaurant scolaire auprès de Mme Juliette de la Villéon et pensez à indiquer ses jours de présence à la cantine. Toutes vos demandes de modification concernant la cantine doivent passer par Mme. De la Villéon qui est présente tous les jours de 8h à 14h30 au bureau.

NE PAS OUBLIER DE MARQUER TOUTES LES AFFAIRES DE VOTRE ENFANT A SON NOM (même au stylo ou au marqueur sur les étiquettes).
(Vêtements, mais aussi sacs, doudous, sucettes afin de ne pas les égarer !)

Nous vous demandons de bien vouloir limiter le nombre de doudous à un par enfant, l'idéal étant d'en prévoir un pour l'école (qui y resterait) et un pour la maison. En dehors de ces objets transitionnels, **ne pas apporter de jouets ni objets personnels ni de sucreries !**

Merci de bien sensibiliser les enfants sur ce point.

A QUI S'ADRESSER EN CAS DE QUESTIONS ?

Questions concernant votre enfant ou sa classe : voir l'enseignant concerné directement.

Questions concernant l'organisation pédagogique de l'école : voir Mme Marie-Fabienne Clément, ou Mme Nathalie Maingre.

Questions concernant la gestion administrative et financière voir : Mme Fiquet ou Mme. Maingre

Questions concernant la cantine voir : Mme Juliette de la Villéon.

RÈGLEMENT INTERIEUR PERMETTANT LE BON FONCTIONNEMENT DE LA MATERNELLE

Merci de respecter les horaires de l'école :

- **Ouverture à 8 h jusqu'à 9 h maximum** - Fermeture **18 h au plus tard**

- **Accueil des externes à 13 H 30 uniquement.**

Début des classes à : 9 heures précises pour tous le matin.

- Accueil l'après midi à 13h30 pour les Moyens et les Grands.

- A 14h30 pour les Petits qui font la sieste.

Nous vous remercions de bien vouloir **respecter** ces horaires afin de favoriser l'intégration de vos enfants au sein de leur classe et de préserver la qualité de notre enseignement.

Nous demandons aux parents de ne pas rester dans les classes **après 9h**. Si vous désirez discuter avec les enseignantes, elles sont à votre écoute au moment de l'accueil.

En cas d'absolue nécessité, les médicaments laissés aux enseignantes doivent être obligatoirement accompagnés d'une ordonnance.

N'oubliez pas de nous transmettre une copie des vaccinations à jour de votre enfant.

Pour des raisons de sécurité, le portail est fermé à partir de 9 h donc aucun retard n'est possible. Pour les élèves qui doivent partir le midi, emprunter l'entrée « fournisseurs » rue de la mairie. Ouverture du portail à 16h30 pour l'accueil du soir.

Nous vous rappelons que les parents sont entièrement responsables de leur enfant dès leur présence dans l'établissement. A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir faire respecter aux enfants les règles de sécurité appliquées à l'école (surveiller les enfants qui jouent dans le jardin) faire respecter les personnes et le matériel.

L'ECOLE se réserve le droit de refuser un enfant qui a voyagé ou dont la famille a voyagé dans un pays touché par une maladie ou une épidémie, le temps qui lui semblera nécessaire pour la sécurité et le bien-être des élèves de l'école.

Nous rappelons que tout enfant atteint de maladie contagieuse ne pourra être accueilli à l'école et que son retour devra être accompagné d'un certificat médical de non contagion (varicelle, scarlatine, conjonctivite, impétigo par exemple ...).

En cas de fièvre, nous ne pouvons ni accepter ni garder un enfant à l'école.

Éviction classique en cas de poux, **avec traitement obligatoire ET RETRAIT TOTAL DES LENTES avant tout retour à l'école. Nous demanderons aux parents de venir chercher leur enfant en cas de présence constatée de poux !**

Tout élève présentant des allergies ou une maladie chronique devra établir un protocole avec son médecin et le remettre à l'école (P.A.I.) sans lequel aucun médicament ne pourra être administré à l'enfant.

Il est impératif de signaler à l'école toute personne autre que les parents qui viendrait chercher leur enfant. Le faire noter le matin sur le cahier de contact si cela est exceptionnel ou encore faire une autorisation annuelle écrite si cela devient régulier.

Il est indispensable de nous signaler tout changement de vos coordonnées téléphoniques ou courriel afin que nous puissions vous joindre en cas d'urgence.

La direction